

**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du dix septembre deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Étaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.GOUGEON, M.PETIT, Mme BRUN, M.DELABARRE, M.SUEUR, Mme BONNEAU, Mme MOREL et M.FOGT

Étaient absents ayant donné pouvoir : M.SOULET ayant donné pouvoir à M.FOGT, Mme MONCHAUX ayant donné pouvoir à Mme BOURDON

Était absente : Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues puis recueille leur avis sur le procès-verbal du 22 juin 2018. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance. Sur demande de M.HATCHUEL, Monsieur le Maire informe que la Directrice d'Académie de Seine-Maritime n'a pas donné suite au vœu sur le maintien de l'enseignement musical. En revanche, Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10^{ème} circonscription, a signalé qu'il en ferait part à l'Assemblée Nationale.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose à ses collègues la nécessité de procéder à des mouvements comptables pour régulariser la ventilation « capital / intérêts » des emprunts sur laquelle Monsieur le Trésorier a relevé des anomalies et pour compléter la Décision Modificative n°1 sur laquelle il manquait une ligne d'opérations d'ordre. Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un complément de subvention doit être versé au CCAS afin de poursuivre la rémunération de l'agent de la crèche halte-garderie qui n'a pas été transféré, car son dossier de retraite est toujours en attente de liquidation.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 062.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 062.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 628.41 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 628.41 €	0.00 €	0.00 €
D-657362 : CCAS	0.00 €	3 475.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 475.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	350.62 €	587.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	350.62 €	587.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 412.62 €	7 690.41 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 628.41 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 628.41 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	350.62 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	350.62 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	350.62 €	0.00 €	3 628.41 €
Total Général		3 628.41 €		3 628.41 €

Cette Décision Modificative, validée par la Commission Finances le 11 septembre 2018, est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3 628.41€.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, la Décision Modificative n°2 est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DEMANDES DE SUBVENTION

Après études des différents dossiers de subventions reçus et au regard des critères d'éligibilité, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes, validées par la Commission Finances du 11 septembre 2018 :

- Cal Pétanque : 205€ de subvention et prise en charge d'une facture de matériaux pour la rénovation de leur club house à hauteur de 418€, soit une subvention totale de 623€
- CAL Football : 176 membres, 4 équipes de jeunes, 7 manifestations, soit une subvention totale de 2 643€
- UNACITA : subvention forfaitaire de 180€

Monsieur le Maire explique ensuite que la municipalité a été sollicitée par une jeune longuevillaise dans le cadre de sa participation à l'Europ'Raid, raid-aventure de 10 000 kilomètres en voiture permettant d'acheminer des fournitures scolaires dans les écoles isolées de Bosnie-Herzégovine, d'Albanie, de Macédoine et de Bulgarie. Conformément à l'avis de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose d'attribuer 100€ pour encourager cette initiative.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer ces subventions pour un montant total de 3 546€ prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que la subvention de 500€ des Vieux Pistons, demandée auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux et défendue par les délégués de Longueville-sur-Scie, n'a pu être versée faute d'organisation de la manifestation prévue. Enfin Mme BONNEAU informe ses collègues que la Communauté de Communes a attribué une subvention de 1 000€ à l'Action Culturelle.

CONVENTION AVEC LES COMMUNES DU GROUPEMENT INFORMEL POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Par délibération du 27 février dernier, Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été accepté de prendre la compétence transports scolaires, autrefois assumée par la Communauté de Communes Terroir de Caux. Afin de définir précisément la participation et l'engagement de chacune des communes du regroupement informel composé de Criquetot, Saint-Crespin, Muchedent, Les Cents-Acres et Longueville-sur-Scie, il est désormais nécessaire d'établir une convention. Monsieur le Maire poursuit en expliquant que cette convention prévoit le remboursement des frais de transports à la commune de Longueville-sur-Scie calculé en fonction du nombre d'enfants par commune, en plus de la reversion de l'intercommunalité sur ce qu'elle percevait auparavant pour cette compétence.

M.GOUGEON rappelle que lors du vote pour la prise de la compétence, il avait été acté que Longueville-sur-Scie n'assumerait que le trajet, et de ce fait les frais, concernant son propre territoire mais qu'en aucun cas la commune ne devait être coordinatrice pour le regroupement sous peine de ne jamais être remboursée par les autres communes.

Monsieur le Maire explique que la Région NORMANDIE n'a pas souhaité conventionner avec toutes les communes et a désigné d'office Longueville-sur-Scie car l'école se trouve sur cette commune. De plus, aucune autre commune du regroupement ne s'est proposée pour conventionner avec la Région. Ainsi, faute de convention, les transports scolaires n'auraient pas été organisés pour la rentrée et il était inconcevable de laisser parents et enfants sans ramassage.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, les membres du Conseil Municipal valident à la majorité la convention avec les communes du regroupement informel pour les transports scolaires et autorisent Monsieur le Maire à la signer (2 votes « contre » et 2 abstentions).

FONDS DE CONCOURS VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 12 décembre 2017, la Communauté de Communes Terroir de Caux a accepté la mise en place de fonds de concours, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre de la compétence voirie avec une participation des Communes égale à la participation de la CDC Terroir de Caux.

La Communauté de Communes nous propose les modalités suivantes :

- Le versement de fonds de concours à la CDC Terroir de Caux, afin de contribuer à l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par la CDC Terroir de Caux pour les travaux de voirie effectués, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, sur les voies communales classées sises sur le territoire de la Commune de Longueville-sur-Scie
- Le montant total des fonds de concours visés par la présente délibération et versés par la Commune à la CDC Terroir de Caux, sera égal à la participation de la CDC, hors subventions, déduction faite, pour les dépenses en bénéficiant du FCTVA.
- La Commune de Longueville-sur-Scie sollicitera à la CDC par délibération de son Conseil Municipal, les travaux d'investissement de voirie qu'elle souhaite réaliser sur sa Commune, avec dénomination des voies concernées.
- Pour les travaux de fonctionnement, un simple écrit signé du Maire engagera l'action
- La CDC Terroir de Caux transmettra à la Commune de Longueville-sur-Scie un état annuel récapitulant les dépenses d'investissement et de fonctionnement concernées par ces fonds de concours, avec le cas échéant, le montant des subventions et du FCTVA correspondant à ces dépenses.

Monsieur le Maire propose d'accepter les conditions définies par la Communauté de Communes, de l'autoriser à prendre la délibération correspondante et à signer tout document inhérent à cette décision. Il rappelle que cette pratique s'opérait déjà sur les anciennes communautés de communes et qu'elle permettra d'effectuer les travaux de la cavée de Creppeville cette année.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MILLE-CLUB

Comme évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle que l'association VTT de la Scie a sollicité la municipalité pour une mise à disposition de la salle du Mille-Club afin d'y installer leur club house et un atelier de mécanique et de stockage des vélos. Afin de redonner vie à ce bâtiment et faute d'acquéreur sérieux, Monsieur le Maire propose de répondre favorable à la demande de l'association.

Monsieur Bertrand DELPORTE, président de l'association, s'est engagé à réaliser tous les travaux de réfection du local et, comme il a été fait pour d'autres associations, la municipalité pourrait prendre à sa charge les matériaux, dans la limite des crédits budgétaires de l'année après avoir donné son accord préalable.

Sur interpellation de Mme BONNEAU, Monsieur le Maire informe ses collègues que le siège social de l'association se trouve bien à Longueville-sur-Scie. M.DELABARRE explique que le matériel de l'association Dieppe Rallye qui se trouve actuellement dans le Mille-Club sera déplacé dans le bâtiment communal en face du Mille-Club et que l'association s'est engagée à effectuer les travaux sur le bâti de porte afin de mettre le matériel en sécurité. M.HATCHUEL rappelle que cette mise à disposition devra également faire l'objet d'une convention.

Après lecture de la convention et délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité des voix exprimées la convention de mise à disposition du Mille-Club avec l'association VTT de la Scie. M.GOUGEON s'abstient.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ses collègues des remerciements du Comité de Jumelage et de la Maison d'Enfants Les Nids pour leur subvention.

Il fait part également de la création d'une boîte à livres sur la place de la Mairie. Cette boîte créée par William LECOQ pourra accueillir une cinquantaine de livres. Il sera envisagé à court terme d'en installer une autre au niveau des HLM.

Un aménagement de l'espace vert à côté du centre équestre a aussi été réalisé avec un ancien banc et des barrières « ranch ». Un marquage retro-réfléchissant sera posé sur les poteaux dans un second temps.

Suite au don d'un poulailler et de poules, un poulailler communal a été installé derrière l'école primaire. Linda LECOQ s'est proposée pour s'occuper bénévolement des poules le week-end. Un projet pédagogique sera mis en place avec les scolaires pour nourrir les poules avec les déchets de la cantine.

M.DOS SANTOS a sollicité la commune pour mettre ses chèvres sur la réserve du cimetière. Des poteaux bois ont été donnés par l'entreprise Nature Environnement Terrassement pour effectuer la clôture, un grillage de séparation avec le cimetière a été posé. Deux propriétaires voisins du cimetière doivent encore poser quelques mètres de grillage sur leur terrain respectif.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée de l'organisation d'une veillée le samedi 10 novembre à 17h00 pour le rassemblement de tous les anciens combattants du territoire de l'ancien canton. Une exposition va être organisée dans la salle des fêtes avec des travaux réalisés par les scolaires sur le thème de l'armistice. Mme BONNEAU est invitée à se joindre à la prochaine réunion de préparation le 26 septembre 2018 à 18h30 en salle des associations pour proposer une intervention de l'Action Culturelle.

Les membres du Conseil Municipal sont ensuite conviés à l'inauguration de l'Espace Léon Jules Lemaître le 14 octobre 11h. Des plaques de rue côté gendarmerie et côté école seront installées. Mme BONNEAU invite ses collègues le 14 octobre également pour le centenaire de l'Armistice organisée par l'Action Culturelle.

Sur demande de Mme BONNEAU, une commission développement durable va être planifiée prochainement et une première ébauche du Pôle d'Echanges Multimodal va être envoyée par mail à l'ensemble des conseillers.

Mme BONNEAU regrette que la Communauté de Communes Terroir de Caux fasse venir une troupe de théâtre à Longueville-sur-Scie car cela concurrence la soirée théâtre de l'Action Culturelle. Monsieur le Maire lui propose de contacter directement le service communication et animation pour se concerter sur les événements futurs.

Suite à une demande de M.SUEUR sur la mise en route de la borne marché, M.FOGT propose de prendre en charge le développement du marché du dimanche matin. Il regrette qu'il n'y ait pas assez d'exposants et s'engage à en trouver davantage pour étoffer l'offre.

M.HATCHUEL fait part à ses collègues de son inquiétude au regard de l'état de la maison Madeleine LEFEBVRE. La bâtisse nécessite bon nombre de réparation et M.HATCHUEL voudrait vendre du patrimoine communal pour financer les travaux. M.GOUGEON lui rappelle que les ventes de patrimoine serviront en premier lieu à financer les réfections de la toiture de l'école maternelle et de l'ancienne gendarmerie. Il explique ensuite que les anciennes écoles et les terrains derrière la gendarmerie seraient, selon lui, les biens pouvant être vendus le plus rapidement. Monsieur le Maire lui rappelle que ces parcelles surplombent un terrain militaire et qu'il est peu probable que la commune obtienne une autorisation pour la vente. M.HATCHUEL propose un rendez-vous avec le service des domaines pour estimer, dans un premier temps, l'immeuble rue du Général de Gaulle.

M.FOGT informe enfin l'assemblée que le Comité des Fêtes souhaiterait mettre à disposition des enfants des Nids des structures gonflables toute une journée. Il lui est proposé d'organiser cela lors de la fête des Nids.

A l'issue de l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur participation et lève la séance à 22h02